

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl
Place Loix, 7 - 1060 Bruxelles - Tél. 02/535.93.50

Madame **Joëlle MILQUET**,
Présidente du Cdh,
Rue des Deux Eglises 41
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 5 février 2009

Madame la Présidente,

Concerne : discussion à la Chambre d'une proposition de loi visant à aligner le montant du revenu d'insertion octroyé aux cohabitants sur celui des isolés et à porter celui-ci au-dessus du seuil de pauvreté – demande de soutien du CdH à la proposition et à l'organisation d'auditions.

Le *Collectif Solidarité Contre l'Exclusion Asbl* associe en son sein des individus et des représentants d'organisations syndicales (dont la CNE, la CSC-Bruxelles ainsi que la FGTB Bruxelles) autour de l'objectif de lutter contre l'exclusion en élucidant, désignant et combattant les mécanismes qui la produisent.

Dans ce cadre, nous avons interpellé au début 2006 l'ensemble des présidents de Partis démocratiques en leur demandant notamment de déposer une proposition de loi visant à aligner le montant du revenu d'insertion octroyé aux cohabitants sur celui des isolés et à porter celui-ci au-dessus du seuil de pauvreté (cf. Ci-jointes, la lettre que nous vous avons adressée le 5 janvier 2006 et votre réponse du 5 février 2007 *Réf. : JM/vdb/070129/ 803-36571*).

Nous avons noté que le CdH a pleinement fait écho à nos revendications en cette matière (et les a même dépassées) dans son Programme électoral 2007, sur base duquel les Députés CdH ont été élus.

Nous y avons en particulier relevé votre engagement :

"Face à ces constats, le cdH s'engage à relever le niveau de vie des personnes précarisées, en particulier :

> *par la liaison au bien-être, les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration, d'allocations de chômage, d'indemnités de maladie professionnelles ou d'accidents du travail, de pensions, d'allocations de personnes handicapées verront leurs allocations augmentées en moyenne de 3 % par an dans le courant de la prochaine législature ;*

> les personnes bénéficiaires de minima sociaux, verront toutes leurs revenus situés 10 % au dessus du seuil de pauvreté actuellement fixé à 822 €/mois pour une personne isolée. [...].
(Programme CdH Juin 2007 - page 178).

Un autre prolongement de notre démarche a été le dépôt, par la Députée Zoé Génot (Ecolo), d'une « Proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés. ».

En outre, suite notamment aux remarques du Député Yvan Mayeur, des amendements ont été déposés pour étendre ces dispositifs à l'ensemble des allocations de remplacement (allocations de chômage...).

Nous nous nous permettons de faire remarquer que l'estimation budgétaire du coût de cette mesure, réalisée par la Cour des comptes, chiffre celui-ci à peine plus d'un milliard d'euros.

Ce qui, au regard des objectifs sociaux de cette mesure et des récentes dépenses engagées par le Gouvernement fédéral pour soutenir les banques et les actionnaires, nous paraît très raisonnable, d'autant que l'effort pourrait être étalé sur la législature.

Nous avons pris bonne note de l'initiative positive de M. Delizée de réaliser un baromètre de la pauvreté. Mais on ne peut se contenter de mesurer la pauvreté, il faut surtout la combattre.

La proposition reviendra, ce mercredi 11 février 2009, à l'ordre du jour de la Commission des Affaires sociales de la Chambre.

Connaissant son sens humaniste de l'éthique et du respect de la parole donnée, nous espérons que le CdH saisira cette occasion de traduire concrètement en actes les engagements qu'il avait pris devant les électeurs.

Nous vous demandons donc :

1. Si le CdH est prêt à soutenir cette proposition, quitte à l'amender ou à déposer d'autres propositions équivalentes.
2. Si le CdH est prêt à soutenir la demande d'organisation d'audition d'acteurs de la société civile (organisations syndicales, associations partenaires du rapport sur l'état de la pauvreté, représentants des CPAS et des Unions des Villes et communes, associations féministes...) qui pourraient utilement éclairer ce débat parlementaire, qui nous paraît essentiel en termes démocratiques (demande que nous adressons à M. Yvan Mayeur, Président de la Commission des Affaires sociales).

D'avance, nous vous remercions pour votre réponse écrite.

Nous interpellons l'ensemble des différents partis politiques sur cette question et ne manquerons pas de faire publiquement le bilan des réponses obtenues, notamment dans un communiqué de presse que nous diffuserons à cette occasion.

Nous demeurons, Madame la Présidente, à votre entière disposition pour toute information complémentaire, vous prions d'agréer nos meilleures salutations et vous remercions déjà pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion,

Yves Martens,

Luca Ciccia,

Coordinateur

Vice-Président

Annexes : notre lettre du 05 janvier 2006 et votre réponse du 05 février 2007,